

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR : Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées... Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITE et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Décembre 1874.

Chronique générale.

L'ensemble du projet de loi relatif à la protection des enfants dans les professions ambulantes a été adopté par la Chambre. Les salimbanques, désormais, ne pourront plus soumettre les enfants âgés de moins de seize ans à ces affreux exercices de dislocation dont nous avons souvent été les témoins indignés.

L'ordre du jour a ensuite appelé la 3<sup>e</sup> délibération sur les propositions relatives à la création de nouvelles facultés. La Chambre, après avoir adopté un amendement de M. Testelin tendant à obtenir la création d'une faculté de médecine à Lille, a renvoyé la suite de la discussion à la séance du lendemain.

Pendant la Commune, les radicaux ont montré comment ils entendaient la liberté de la presse ; ils en sont à nous faire voir ce qu'ils pensent de la liberté de l'enseignement.

Le discours de M. Challemel-Lacour a obtenu dans la presse révolutionnaire une approbation mal déguisée. On le félicite, au fond, d'avoir refusé cette liberté aux catholiques.

L'orateur jacobin a déclaré la repousser, parce qu'elle ne devait profiter qu'à l'Eglise. C'était, en bonne logique, un argument pour la réclamer ; il s'en est fait un prétexte de la refuser. Car, s'il est vrai, comme l'a dit l'orateur, que le clergé catholique a réclamé le premier, presque seul, cette liberté, c'est qu'il est le seul à n'être pas encore dans le droit commun.

Il n'y a plus que les catholiques qui aient besoin de la liberté de l'enseignement supé-

rieur. Est-il étonnant qu'ils soient les seuls à la demander ? est-il injuste qu'ils en profitent maintenant plus que d'autres ?

Toutes les doctrines « laïques » pour lesquelles M. Challemel-Lacour se montre si inquiet jouissent de la liberté de l'enseignement.

Quelles qu'elles soient, matérialistes et athées, elles ont le droit et le moyen de se produire. Toutes les chaires de l'Etat leur sont ouvertes.

M. Renan peut nier librement au Collège de France la divinité de Jésus-Christ ; mais un catholique n'a pas le droit d'ouvrir un cours pour le réfuter.

M. Robin a toute liberté de professer le matérialisme à l'Ecole de médecine ; mais son collègue, M. Chauffard, n'a le droit d'être spiritualiste qu'avec la permission des étudiants, et ceux d'entre eux qui pensent comme lui ne peuvent suivre ses leçons sans le bon plaisir des autres.

Aujourd'hui, l'admission au droit commun paraît un privilège, parce que le monopole est tout d'un côté. Les catholiques, privés absolument du droit d'enseigner, ont l'air de demander une faveur en sollicitant d'être admis au partage de la liberté.

Ce sont eux, sans doute, qui seraient les premiers à profiter de la liberté d'enseignement, puisqu'ils sont les seuls à en être privés. Mais l'objection de leurs adversaires ne rend que plus manifeste l'exception où ils sont tenus.

Arthur LOTR.

Voici les noms des cent vingt-quatre députés qui repoussent absolument le principe de la liberté de l'enseignement supérieur :

MM.

Edmond Adam, Allemand, Ancelon, Arago, Arrazat. Bamberger, Barni, Barodet, Barthélemy-Saint-Hilaire, Berlet, Martin Bernard, Bert, Louis Blanc, Léon Bonnel, Bouchet, Boysset, Brelay, Brice (Meurthe-et-Moselle), Henri Brisson, Caduc, Carlon, Germain Casse, Castel-

nau, Cazot, Challemel-Lacour, Chevassieu, Chevandier, Corbon, Cotte, Crémieux.

Daumas, colonel Denfert, Deschange, Dréo, Dubois, Dufay, Dupont, Durieu.

Escarguel, Esquiros. Farcy, Fernier, Ferrouillat.

Gagneur, Gambetta, Ganault, Gaudy, Gaultier de Rumilly, Gent, Girod-Pouzol, Godin, Godissard, Grandpierre, Greppo, Albert Grévy, Guichard, général Guillemaut, Guiter, Guyot.

Hérisson, Humbert. Jacques, Joigneaux, Journault.

Henri de Lacretelle, Lafize, Lafon de Fongaufier, Laget, Alexis Lambert, La Serve, Laurent-Pichat, Ledru-Rollin, Henri Lefèvre, Pierre Lefranc, Lepère, Lepetit, Le Royer, Lesguillon, Lherminier, Lockroy, Lucet.

Madier de Montjau, Magnin, de Mahy, Maille, Marck, Marcou, Mazeau, Mercier, Mestrau, Millaud.

Naquet. Ordinaire, fils.

Pelletan, Périn, Peyrat. Edgard Quinet.

Rathier, Renaud (Basses-Pyrénées), Ricard, Roger-Marvaise, Charles Roland (Saône-et-Loire), Roudier, Roussel, Rouvier.

Salneuve, Sansas, Scheurer-Kestner, Schœlcher, Clément Silva, Simiot, Swiney. Taberlet, Tamisier, Tardieu, Testelin, docteur Thomas, Thurel, Tiersot, Tirard, Tolain, Tribert, Turigny.

Warnier (Alger).

Le 4 décembre, la fête de la Sainte-Barbe a été célébrée à Orléans par une messe militaire, à l'église Saint-Pierre, toute pavoisée de drapeaux. La troupe d'artillerie y assistait en grande tenue.

Par décision de l'autorité militaire, qui répond parfaitement au sentiment général, aucune réjouissance publique n'a eu lieu, parce que le 4 décembre est le quatrième anniversaire de la deuxième prise d'Orléans par l'armée allemande.

Etranger.

PRUSSE.

Berlin, 4 décembre.

Séance du Reichstag. — Le président communique à l'Assemblée une lettre du chancelier de l'empire déclarant, au nom de l'empereur, et conformément à une décision du conseil fédéral, retirer du projet de budget une demande de crédit ayant pour objet de subvenir à l'entretien d'une ambassade près de la curie romaine.

Le président communique également une lettre des députés d'Alsace-Lorraine présents au Reichstag, annonçant que, vue la situation faite à l'Alsace-Lorraine, il leur est impossible de prendre part aux travaux de la commission chargée d'examiner le projet du budget de l'Alsace-Lorraine et le projet d'emprunt.

Les deux lettres sont renvoyées à la commission du règlement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget sur les chapitres relatifs au conseil fédéral et aux conclusions du conseil fédéral.

M. Joerg, député bavarois catholique, critique avec véhémence la politique du chancelier de l'empire. Il déclare que M. de Bismark, par suite de l'attitude réservée de la Russie, a fait fiasco dans la question relative à l'intervention en Espagne. Il demande si la commission du conseil fédéral pour la politique extérieure fonctionne constitutionnellement.

M. de Bismark répond en ces termes : Il existe effectivement une commission du conseil fédéral pour les affaires étrangères. Cette commission reçoit communication de toutes les dépêches importantes ; elle se réunit chaque fois que son président, qui est un Bavarois, la convoque, et n'a rien de caché pour aucun des gouvernements fédéraux.

M. Joerg insinue que les droits des Etats fédéraux ne sont pas suffisamment soutenus par leurs représentants au sein du conseil

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN DRAME EN MER

(Suite.)

— Elle sonde, s'écria tout-à-coup le lieutenant. Filez la ligne, garçons, et ouvrez l'œil ; file toujours, file !...

Un homme muni d'un gamelot ne cessait de jeter de l'eau sur le chanvre pour empêcher qu'il prit feu.

— Va-t-elle descendre comme ça jusqu'à demain ? File encore et rondement...

Mais en ce moment partit du milieu de la pirogue un cri de détresse que tous comprirent parfaitement. La ligne était engagée (embrouillée). Au reste, la secousse violente qui manqua disloquer la fragile embarcation l'indiquait assez.

— Coupe, répéta-t-on de tout côté avec consternation.

Mais le lieutenant avait beau tâtonner dans l'obscurité, il ne pouvait mettre la main sur le hachot destiné à cet usage.

Déjà l'immersion commençait ; un cri qui, devant être le dernier peut-être, résumait tout ce que l'épouvante a d'expressif, accueillit l'onde envahissante, tandis que les canotiers se laissaient choir instinctivement sur l'arrière pour retarder de quelques secondes l'instant fatal. Pâles, les cheveux hérissés sur le front, inondés d'une sueur froide, plusieurs même fermèrent les yeux comme pour ne pas voir venir la mort. Mais la mort avait affaire autre part pour le moment. Le harponneur était parvenu à trouver un grand couteau, la ligne partit en claquant comme un fouet et la pirogue se redressa vivement : elle semblait trembler de bonheur.

Religieux ou impie, bon ou méchant, il est une chose dont ne peut se défendre tout homme miraculeusement sauvé, alors qu'il n'espérait plus : c'est de tourner les yeux vers le ciel. C'est ce que firent nos pêcheurs ;

ensuite ils restèrent longtemps sans pouvoir parler. Autour d'eux tout était muet aussi : navire, lune, ciel, la brume avait tout voilé, et c'est à peine s'ils eussent aperçu un vaisseau à la distance de quatre brasses. Mais le danger auquel ils venaient d'échapper était si grand qu'il ne leur semblait pas qu'ils pussent jamais se trouver dans une position plus fâcheuse. L'homme est ainsi fait : la mort lui semble toujours ce qu'il y a de pire, et dès qu'il lui a échappé, il croit n'avoir plus rien à craindre.

Le premier qui prit la parole fut Mathurin. Après avoir poussé le plus long soupir qui se fût jamais exhalé de sa poitrine, on l'entendit murmurer ces mots :

— Je l'avais bien prévu... Aussi il faut être fou pour donner la chasse à une baleine à cette heure-là... et un vendredi.

— Ah ! le voilà encore avec ses superstitions, s'écria Pierre Legrand en éclatant de rire. Tiens, Mathurin, ajouta-t-il, tu es un bon garçon, mais un vieux bigot, et je crois, parbleu, que c'est toi qui nous portes malheur.

— Le fait est que s'il n'a rien de plus consolant à nous dire, il ferait mieux de se taire, répétèrent les autres.

Ainsi, Mathurin dut encore s'abstenir de parler, malgré l'envie terrible qu'il en avait.

— Savez-vous, continua le caustique harponneur en s'adressant au lieutenant, qu'en voilà une qui vient joliment de se moquer de nous. Voyez un peu comme la traitresse, si je n'avais pas eu la chance de trouver ce bienheureux couteau, nous eût fait boire un coup à la grande tasse avec elle.

— C'était bien son intention à ce qu'il paraît. Aussi ce qui me console, c'est qu'elle ne fera plus des siennes ; car notre maudite ligne m'a si bien sanglé le visage en partant que j'en ai vu trente-six chandelles.

— Vous êtes blessé alors ?

— J'ai la gueule démolie, quoi ! mais ce n'est pas le moment d'y penser. Nous allons courir deux ou trois lieues dans l'est, après quoi, si nous n'apercevons pas le bord, nous prendrons patience jusqu'au jour.

Soudain un fanal fut retiré d'un petit

fédéral. J'ai le devoir de repousser ce soupçon de la façon la plus péremptoire. Il n'a jamais été question d'une intervention en Espagne.

A la nouvelle du meurtre du capitaine Schmidt, le chancelier de l'empire s'est dit qu'un sujet anglais, français, ou américain, n'aurait pas été la victime d'un tel attentat; il s'est souvenu des humiliations dont, en d'autres temps, des nationaux allemands avaient eu à souffrir.

Toutefois, il n'a pas jugé opportun de tirer vengeance de ces attentats; il a pensé que le mieux était de prêter aide à l'Espagne en reconnaissant les éléments qui travaillent chez elle au rétablissement de l'ordre public; voilà ce que l'Allemagne a fait, et la plupart des puissances européennes ont suivi son exemple.

Quant à la Russie, elle était moins directement atteinte par ce qui se passe en Espagne. L'Allemagne ne pouvait que respecter les sentiments de la Russie, comme elle respecte les sentiments de toutes les puissances, et notamment ceux d'une puissance avec laquelle elle entretient, depuis un siècle, des relations de cordiale amitié.

Si les traits lancés par le préopinant sont dirigés contre cette amitié, ils manquent leur but: ces traits ne sauraient nous atteindre. Le fiasco que j'aurais fait, à en croire M. Joerg, je puis en porter tranquillement le poids.

Le préopinant a fait aussi allusion à l'attentat de Kissingen: il a dit que Kullmann était un fou. Kullmann n'était pas frappé de folie. Vous ne voulez avoir rien de commun avec Kullmann, je le conçois, mais il se cramponne solidement à vos basques.

Je lui ai adressé cette question: « Pourquoi avez-vous voulu me tuer, moi qui ne vous a rien fait pourtant? » Il m'a répondu: « C'est à cause des ecclésiastiques et parce que vous avez outragé mon parti. » Je lui ai demandé: « Quel est votre parti? » Il m'a répondu: « C'est la fraction centre. » (Écoutez! écoutez! — Cris et tumulte.)

Vous avez beau repousser Kullmann loin de vous, il vous appartient. (Bruyants applaudissements à droite et à gauche. — Voix au centre: Fi donc! fi donc!)

Le président réprime ce dernier cri en déclarant qu'il n'est point parlementaire.

M. de Bismark. — Je n'ai pas le droit de flétrir des cris tels que ceux qui sont partis tout-à-l'heure du second banc du centre, mais l'expression: « Fi donc! » est l'expression du dégoût et du mépris, et ces sentiments ne me sont pas étrangers. Mais je suis trop poli pour les exprimer. (Nouveau tumulte.)

M. Windthorst, député de Meppen, rappelle que, dans un discours prononcé du haut du balcon de son habitation après l'attentat de Kissingen, M. de Bismark a donné le signal des attaques contre le centre. Le chancelier de l'empire a tort d'ameuter ainsi les partis les uns contre les autres. Le conflit pendant n'est déjà que trop facile à envenimer.

M. de Bismark repousse ce reproche et rappelle les excitations de la presse ultra-

montaine qui ont provoqué l'attentat de Kullman. « Si je voulais, ajoute M. de Bismark, croire la moitié seulement de ce que la presse ultramontaine articule contre moi, qui sait ce que je ferais? »

M. Lasker déclare que le langage tenu par M. Windthorst, langage qui provoque à la guerre, est indigne d'un représentant du peuple.

Le président rappelle M. Lasker à l'ordre. L'incident est clos et l'Assemblée reprend la suite de son ordre du jour.

Berlin, 8 décembre.

Séance du Reichstag. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

Sur le chapitre du ministère des affaires étrangères, M. Windthorst blâme la suppression du crédit relatif à l'entretien d'une ambassade allemande près le Saint-Siège.

L'orateur ajoute que cette mesure n'aura pas pour effet d'aliéner au Pape les sympathies des catholiques allemands.

M. de Bismark répond qu'en lisant le compte-rendu des débats de la dernière session du Reichstag sur ce sujet, il a fait la remarque qu'il a exprimé, à cette époque, des sentiments conciliants auxquels il se voit aujourd'hui dans l'obligation de renoncer, s'il ne veut pas s'exposer à voir ses paroles devenir l'objet d'une fausse interprétation, ainsi que cela est arrivé une première fois, lorsqu'on a insinué que le gouvernement impérial avait fait des démarches à Rome en vue d'obtenir la paix à tout prix.

Le gouvernement impérial est loin de prétendre ne pas reconnaître le Pape comme le chef suprême de l'Église catholique. Mais cette reconnaissance n'implique pas encore la nécessité de l'envoi d'un ambassadeur au Vatican. Le jour où apparaîtra la nécessité de renouer les relations diplomatiques avec la curie romaine, le gouvernement impérial saura trouver un diplomate pour l'envoyer à Rome. Mais cette nécessité n'existe pas pour le moment, attendu que les espérances que l'on avait conçues, il y a un an et demi, n'ont pas été réalisées.

Tant que le chef de l'Église catholique maintiendra son attitude actuelle, et excitera le clergé à ne pas observer les lois dans les États où existe une population catholique, les relations diplomatiques entre l'Allemagne et le Pape paraîtront inutiles. Le gouvernement allemand n'a pas provoqué le conflit actuel; ce conflit était prémédité dès 1870. La guerre franco-allemande n'a fait que lui donner un élément nouveau. Il est notoire que Rome comptait sur la guerre franco-allemande et l'avait appelée de ses vœux. Je puis prouver cela, et j'espère, à propos de cette affaire, me retrouver encore avec mes contradicteurs dans l'enceinte du parlement prussien.

L'incident est clos.

## Nouvelles militaires.

Les examens des candidats aux grades d'officiers dans l'armée territoriale ont pris fin en province et paraissent avoir donné de

bons résultats. A Paris, les commissions fonctionnent encore; les épreuves y sont également jugées satisfaisantes, surtout en raison du peu de temps dont les candidats ont eu à disposer pour leur préparation. On peut regretter seulement qu'on n'ait pas uniformisé le mode d'interrogation, de manière à rendre les chances à peu près égales pour tous.

Un certain nombre de réunions d'officiers-généraux et de comités d'armes sont rassemblés, en ce moment, pour le classement des officiers sur les tableaux d'avancement aux différents grades et dans la Légion-d'Honneur. Les généraux commandant les corps d'armée sont réunis au ministère de la guerre, pour le classement des officiers d'infanterie. Les comités d'artillerie et de génie, présidés, l'un par le général Canu, l'autre par le général Froissard, ont commencé à fonctionner à Saint-Thomas d'Aquin et au dépôt des fortifications dès le commencement de cette semaine. Lundi prochain, le comité des intendants-généraux inspecteurs sera en activité; la réunion des inspecteurs généraux de cavalerie commencera à siéger vers le milieu de la même semaine.

La commission de l'armée, dit la *Patrie*, a fait prier M. le ministre de la guerre de revenir sur la décision prise depuis deux ans et qui supprime l'arme des lanciers. Elle fait remarquer qu'il est difficile de supprimer ce corps d'élite dans notre armée, alors que toutes les grandes puissances militaires de l'Europe, notamment l'Allemagne, lui donnent une importance plus grande que par le passé.

La fabrication des uniformes de l'armée territoriale est commencée depuis quelques jours. Ils sont semblables à ceux de la ligne.

Seulement, le collet est jaune au lieu d'être rouge, et porte les initiales A. T.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Il a été déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi portant ouverture au ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, d'un crédit supplémentaire de 300,000 fr., pour les dépenses relatives à la conservation des monuments historiques.

On espère à Saumur que, dans la répartition de cette somme, il sera imputé quelque portion pour la restauration de la charpente et de la toiture de l'église de Nantilly, classée parmi les monuments historiques. Le clocher est dans un tel état de délabrement, qu'il y va de l'avenir de l'église de le restaurer: il n'y a bientôt plus ni lattes, ni ardoises, et l'eau tombe en maints endroits sur les voûtes.

A Longué, sur 21 membres à élire pour le conseil municipal, les électeurs ont fixé leur choix sur les 21 candidats portés sur la liste municipale conservatrice.

En tête de cette liste municipale figurait M. le comte de Maillé, maire, qui a été ainsi réélu.

Dans toutes les autres communes du canton, les listes municipales conservatrices ont eu le même succès, et dans toutes les communes les maires ont été réélus.

Le 17 décembre courant se tiendra à Longué une des plus fortes foires de l'année.

Le 24 décembre se tiendra également la foire de Vernantes.

Tours. — Les autorités civiles et militaires se sont réunies dimanche dans l'église métropolitaine pour implorer les lumières divines sur les travaux de l'Assemblée. L'armée a prêté son concours à cette solennité.

La cavalerie était rangée en cercle devant le portique de la cathédrale, pendant qu'une double haie de fantassins se prolongeait de la porte jusqu'au chœur.

La musique du 66<sup>e</sup> fit résonner les voûtes de la vieille basilique de ses plus pieux accents.

Poitiers. — Dimanche matin, à neuf heures, a eu lieu à la cathédrale de Poitiers la messe solennelle qui devait clore la neuvième de prières publiques prescrites par M<sup>r</sup> l'évêque, conformément à la demande officielle de l'Assemblée nationale pour la reprise de ses travaux.

La cérémonie a été très-belle et fort imposante. M<sup>r</sup> l'évêque officiait et toutes les autorités de la ville assistaient à cette messe. M. le premier président, la cour, M. le procureur général et les différents tribunaux, M. le recteur, les facultés, les professeurs du lycée, M. le général commandant la subdivision, M. le commandant de gendarmerie, M. le préfet de la Vienne, M. le président du conseil de préfecture et le conseil de préfecture, M. le secrétaire général, M. le maire de Poitiers et le conseil municipal, en un mot toutes les autorités civiles et militaires en grand costume remplissaient la grande nef de la cathédrale.

Le service d'honneur était fait par un détachement d'artillerie, de gendarmerie et des pompiers. Les bas-côtés de l'église Saint-Pierre avaient peine à contenir la foule qui était venue assister à cette cérémonie.

Plusieurs batteries d'artillerie étaient rangées sur la grande place de l'église.

La musique des pompiers s'est fait entendre plusieurs fois durant la célébration de la messe.

Le défilé des autorités, au milieu d'une haie de soldats d'artillerie, au sortir de la cathédrale, a été surtout magnifique, et chacun s'est retiré vivement impressionné de l'aspect imposant et grandiose de cette belle cérémonie.

Vendredi dernier, la Sainte-Barbe a été joyeusement célébrée dans les casernes d'ar-

baril, ainsi qu'une bougie, un briquet et un compas (boussole). Les fumeurs profitèrent de l'occasion pour allumer leur pipe, tandis que les autres rejetèrent hors de l'embarcation l'eau qui s'y était introduite; puis, guidé par la faible clarté que la bougie répandait sur la rose des vents, on se mit à ramer pour regagner le bord.

— Il me semble que ce doit être par ici, dit le lieutenant, lorsqu'ils eurent fait plusieurs milles dans la direction convenue. Nous n'apercevons rien. Et bien! rentrons les avirons, et que celui qui a sommeil dorme.

Ce fut aussitôt fait que dit. Nos pêcheurs, exténués de fatigue, s'étant arrangés de leur mieux dans le fond de la pirogue ou en travers sur les bancs, ne tardèrent pas à faire leur partie dans un comique concert de ronflements. Mathurin seul ne dormit pas. Ce n'est pas que le pauvre diable fût plus sybarite ou moins fatigué que les autres, il eût au contraire dormi dans l'eau; mais il s'inquiétait du lendemain, et les pensées qui traversaient son esprit ne lui permettaient

pas de goûter les douceurs du sommeil. Il passa la nuit à faire des vœux et à réciter tout ce que le curé de son village lui avait appris de prières.

Cependant, si le présent ne souriait pas, s'il n'était pas couleur de rose, il n'était pas non plus de nature à inspirer de sérieuses craintes.

Le jour étant venu, nos intrépides dormeurs se réveillèrent mutuellement, mais ce fut pour acquiescer à la certitude que le temps était toujours le même.

— Est-ce que cette brume va nous faire bivouaquer encore longtemps comme ça, dit un canotier en achevant de se frotter les yeux.

— Je ne sais, répondit un autre en bâillant, frissonnant, et étendant les bras; mais c'est fort bête, et si cela continue, notre affaire n'est pas claire du tout.

— Bah! dit à son tour le harponneur, il n'y a pas de danger. Laissez que le soleil prenne un peu de force, et vous verrez s'il sera longtemps à manger tout cela. A propos, lieutenant, si nous déjeunions! ça nous

aiderait à passer le temps. Qu'en pensez-vous?

— Parbleu! s'écria l'officier, c'est une excellente idée. Je meurs de faim et je n'y pensais pas. Et il avait à peine achevé ces mots qu'on le vit étaler sur un banc tout le biscuit que contenait le petit baril ainsi que la moitié d'un fromage de Hollande dont l'odeur saisissait à la gorge au point d'incommoder une personne délicate.

— Mais, allons-nous manger tout à présent? hasarda en tremblant le perspicace Mathurin; si nous en gardions pour...

— Pour... pour en faire des reliques? tonna Pierre Legrand en le foudroyant du regard. Il n'a jamais que des conseils comme ça à donner, lui; si tu n'as pas faim, ne mange pas, mais laisse faire les autres.

Remarquez bien, je vous prie, que, depuis Jonas et Cassandre jusqu'à Nostradamus et son savant commentateur, M. Barreste, ne pas être cru a été le sort de tous ceux qui se sont mêlés de prédire des malheurs.

L'appétit de Mathurin ne se ressentit ce-

pendant pas de cette nouvelle contrariété; je dirai plus, il ne fut ni le dernier à commencer, ni le premier à finir; mais, malgré l'énergie et la solidité du système maxillaire de nos marins, tout ne fut pas achevé: il restait encore quelques morceaux de biscuit qu'on remit dédaigneusement dans le baril; c'est à peine si l'on avait touché à l'eau du bidon.

Après le repas, vinrent les réflexions; pénibles d'abord, elles devaient prendre d'heure en heure une teinte plus sombre. Le harponneur ayant tassé dans sa pipe le reste de son tabac, comptait toujours sur les rayons du soleil pour purifier l'atmosphère; mais cet espoir parut s'envoler avec la dernière bouffée de fumée sortie de sa bouche, et malgré ses énergiques jurons, il était facile de voir qu'il partageait l'anxiété de ses camarades.

— Avec cette chienne de brume, dit l'officier prêtant l'oreille comme s'il eût entendu quelque bruit, nous pourrions être à toucher le bord sans le savoir... Écoutons bien... si l'on venait à sonner la cloche...

(La suite au prochain numéro.)

Comme nous l'avions prévu, la reprise des cours ne s'est pas fait attendre : la rente 5 0/0 a monté de 1 fr. 50 depuis huit jours. Les autres valeurs ont suivi et ne s'arrêteront pas au moins d'un certain temps. — Les Obligations de chemins de fer, vers lesquelles les capitaux se portent toujours de préférence, à cause des garanties particulières qu'elles offrent, sont aux environs de 295 à 305 fr. pour le grand réseau; celles des Charentes à 265. Les Obligations des Chemins de fer Nantais à 236 fr. 25. Ces dernières admises à la cote officielle depuis un mois et offrant, au taux actuel, un placement à 6 1/2 0/0 exempt de tous risques, sont les plus recherchées. — L'on doit s'attendre à une hausse motivée sur cette valeur par suite d'une fusion probable avec une de nos grandes Compagnies. — Bertaux.

Dernières Nouvelles.

La commission de l'armée a entendu hier le général de Cissey sur la loi des cadres.

La commission chargée d'examiner l'élection de M. de Bourgoing dans le département de la Nièvre avait décidé de demander à M. le ministre de la justice communication des pièces relatives au comité bonapartiste. Le ministre aurait refusé d'obtempérer à cette demande.

La commission relative à l'examen des actes du gouvernement de la Défense nationale a entendu la lecture du rapport de M. Callet, sur les actes de la délégation en province.

Pour les articles non signés : P. GODART.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE FORGES et HAUTS-FOURNEAUX de BRUNIQUET Société anonyme : capital 800,000 francs. EMISSION DE 5,000 OBLIGATIONS

AVEC AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE SPÉCIALE Rapportant 18 francs d'intérêt annuel PAYABLES LE 1er MAI ET LE 1er NOVEMBRE REMBOURSABLES A 300 FRANCS EN 50 ANS à partir du 1er décembre 1875.

Ces Obligations sont garanties par une hypothèque sur les Forges et Hauts-Fourneaux de BRUNIQUET et sur les bâtiments dont la surface construite est d'environ 6,000 mètres, et sur le domaine de 20 hectares qui les environnent. Le produit des forges et hauts-fourneaux est évalué, selon rapport d'ingénieur-métallurgiste, à 390,000 francs, service des coupons et d'amortissement déduit.

Table with 2 columns: PRIX D'ÉMISSION: 232 FRANCS and Payables. Rows include 40 fr. en souscrivant, 50 à la répartition, 50 fin janvier 1875, 50 fin février, 42 fin mars et sous déduction du coupon de 9 fr. échéant le 4er mai 33.

Total 232 fr. SOMME NETTE A DÉBOURSER Fr. 223 Les souscripteurs qui se libéreront à la répartition jouiront d'une bonification de DEUX FRANCS.

En tenant compte de cette bonification et de l'intérêt échu sur le coupon du 4er mai, le prix de l'obligation ressort à 227 fr. 50 c., ce qui constitue un placement de près de 8 0/0, non compris la prime de remboursement.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE LES JEUDI 10, VENDREDI 11 ET SAMEDI 12 DÉC. Au SIÈGE SOCIAL, rue Clary, 7; Chez M. Alfred PAZ, banquier, rue Grange-Batelière, 16; A PARIS Au COMPTOIR CENTRAL DE PARIS, boulevard des Italiens, 9.

SONT REÇUS COMME ESPÈCES ET SANS COMMISSION Toutes valeurs au cours moyen du jour, et tous coupons échéant en JANVIER prochain.

Envoyer les fonds en billets, mandats, coupons, chèques ou valeurs de Bourse, par lettres chargées, ou verser au crédit de M. ALFRED PAZ, dans toutes les succursales de LA BANQUE DE FRANCE.

tillerie... et les soldats du 20e et du 33e d'artillerie, en garnison à Poitiers, se sont bien gardés de manquer à la tradition.

Jusqu'à une heure fort avancée de la nuit, la ville a retenti des joyeux échos de la fête. On dit des merveilles des chambrées transformées en salles de festin, et qui avaient été ornées par les artilleurs avec une profusion de guirlandes, de draperies, de trophées, de girandoles et de lustres, dont les canons de pistolets et les armes avaient fait les principaux frais.

Les pompiers de Poitiers avaient remis la célébration de la fête de la sainte Barbe au surlendemain. Dimanche, ils ont pu se dire, comme Titus: Nous n'avons pas perdu notre journée! — Jugez-en. Le matin, pomponnés, astiqués, brillants, ils accompagnaient à Saint-Pierre les autorités; au sortir de la messe, ils étaient passés en revue, sur la place d'Armes, par leur commandant, M. Moreau; et, le soir, un splendide banquet les réunissait à l'hôtel de France.

Pour être ami de l'eau, le pompier n'en est pas moins un fin connaisseur de la dive bouteille. On a donc bu, mais, hâtons-nous de le dire, avec modération; on a chanté, on a toasté, et on ne s'est séparé que fort tard en se donnant rendez-vous à l'année prochaine. Tout le monde était enchanté, car rarement réunion beuvante et de haute graine s'est terminée aussi joyeusement.

Eh! ma foi, pourquoi ne pas le dire? le contentement d'une bonne œuvre accomplie y était certes pour beaucoup. Eneffet, à la fin du dîner, une collecte a été faite par ces braves gens; elle a réuni une assez jolie somme. Elle était destinée à un de leurs camarades qui se trouve dans une position précaire. Le plus vieux sergent de la compagnie, M. Seguin, a été chargé de lui porter immédiatement le produit de cette collecte, et de lui annoncer que le lendemain on lui remettrait, en outre, une somme de 50 fr. votée à l'unanimité.

Un bon dîner et une bonne action! Avions-nous tort de dire que messieurs les pompiers n'avaient pas perdu leur journée? (Journal de la Vienne.)

Le Journal de Maine-et-Loire a reçu la lettre suivante. Elle est d'un intérêt général et renferme des observations qui sont, croyons-nous, utiles à publier :

« Il se passe en ce moment dans la ville d'Angers, et probablement ailleurs, un fait inouï dont tout le monde se plaint; et cependant personne ne proteste, ne sachant ni comment faire, ni à qui s'adresser.

« Je veux parler des allumettes chimiques.

« Depuis qu'une riche compagnie a en France le monopole de cette fabrication; depuis qu'on ne trouve plus dans le commerce les anciennes allumettes, et qu'on paie les nouvelles si cher, il n'est personne qui ne murmure et ne se plaigne de la nouvelle fabrication.

« Pour couvrir nos désastres encore bien récents, il n'est pas étonnant que l'Etat ait cherché tous les moyens possibles de combler la dette énorme qui lui est incombée; et, dans la présente question, il serait absurde de supposer que le gouvernement ait eu l'intention, en vendant cette marchandise plus cher, de la donner moins bonne.

« Non, mille fois non; c'est le fait de la compagnie monopolitaire.

« Je m'adresse donc, par l'intermédiaire de votre journal, à tous ceux qui, de loin ou de près, directement ou indirectement, peuvent avoir une action sur ce genre de fabrication, et les prie instamment, au nom de toute la population, de lui faire rendre justice. Ce faisant, on éviterait les récriminations sans cesse répétées qui fatiguent consommateurs et débitants, et finiront par faire abandonner par ceux-ci la vente d'un produit de première utilité cependant. »

Le bateau qui fait le service de Nantes à Trentemoult vient d'être le théâtre d'un accident terrible.

Leur journée faite, le facteur, M. Métaireau, le mousse et le mécanicien revenaient, selon leur habitude, coucher à la Basse-Indre.

Les deux premiers s'étaient étendus dans la chambre des passagers, où ils avaient allumé deux petits calorifères roulants, entretenus avec du charbon de Paris.

Les émanations délétères du combustible ont causé leur mort : le mousse a été retrouvé dans son hamac, où il s'était endormi; le facteur, sur le plancher, où il est

probablement tombé dans les convulsions de l'agonie.

Le mécanicien a été épargné; il était resté dans la chambre close de la machine, protégé contre les vapeurs du charbon.

(Union bretonne.)

Lundi soir, la population de la Basse-Indre, déjà bien péniblement impressionnée par la mort tragique de M. Métaireau, facteur de l'Abeille, et du mousse, récemment asphyxiés, a été mise en émoi par un événement encore plus douloureux.

L'un des bacs faisant le service entre la Basse-Indre et Indret, et ayant à son bord MM. Bertrand, Bouteiller, Loyseau, Vallée et une autre personne dont nous n'avons pu prendre le nom, traversait la Loire vers les sept heures et demie.

Le ciel était alors très-noir, la pluie tombait à torrents et il ventait fraîche brise de la partie de l'O.-S.-O.

Au moment où les infortunés voyageurs s'y attendaient le moins, leur bateau fut abordé et submergé par le remorqueur Calvados, appartenant à M. Languet, de Nantes. Le choc fut si inattendu et si violent que tout disparut à l'instant dans le fleuve. Plusieurs personnes revinrent à la surface et poussèrent des cris de détresse qui furent entendus du rivage.

Aussitôt, les braves douaniers de service armèrent leur embarcation, et se rendirent en toute hâte sur le lieu du sinistre.

Des pilotes et des habitants du bourg s'empressèrent d'en faire autant; mais, malgré leur activité et leur dévouement, ils ne purent parvenir qu'à sauver le sieur Bertrand et à recueillir le cadavre d'un autre passager accroché aux planches du bateau chaviré.

Le seul survivant de ce triste naufrage est, dit-on, grièvement blessé.

On a trouvé mardi matin, à Couëron, des débris du bateau, et on est à la recherche des corps des trois autres victimes.

(Espérance du peuple.)

On lit dans le Messager d'Indre-et-Loire :

Vendredi dernier, deux jeunes gens se présentèrent dans une habitation du boulevard Béranger, à Tours.

Les maîtres étaient absents, une domestique seule restait.

L'un d'eux déclara venir de la part de M. X..., horloger, chercher la pendule de la salle à manger. — « Je n'ai rien entendu dire à ce sujet, dit la servante; d'ailleurs, cette pendule va régulièrement. » — « Tu te trompes, dit l'autre à son camarade, ce n'est pas la pendule de la salle à manger, mais celle du salon. » — « Elle marche bien aussi, » répliqua la servante étonnée. — « Vos maîtres sont-ils là? » — « Oui, je vais leur demander laquelle des deux pendules je dois vous remettre. »

Cette présence d'esprit sauva la situation. Cette femme fit semblant d'aller demander l'avis des maîtres; quand elle revint, nos deux escrocs avaient disparu.

Avis aux possesseurs de pendules!

Théâtre de Saumur.

Lundi prochain 14 décembre, spectacle extraordinaire avec le concours de M. DÉRASSE, du théâtre de l'Opéra-Comique de Paris, et de M. EMILE MARCK, du théâtre de l'Odéon.

GALATHÉE, opéra-comique en 2 actes, musique de Victor Massé.

M. DÉRASSE remplira le rôle de Galathée, qu'elle a joué à l'Opéra-Comique.

LE MISANTHROPE, de Molière (1er acte).

M. EMILE MARCK remplira le rôle d'Alceste, qu'il a joué à l'Odéon.

UN MONSIEUR EN HABIT NOIR, comédie en un acte, du théâtre du Vaudeville.

M. EMILE MARCK remplira le rôle du Monsieur.

Le spectacle commencera par :

LES NOCES DE JEANNETTE, opéra-comique en un acte, de Victor Massé, joué par M. Charles BUDANT et M. BUREAU.

Malgré les frais nécessités par cette représentation, le prix des places ne sera pas augmenté.

Variétés.

LA SAINTE-BARBE.

Le 4 décembre est l'anniversaire du mar-

tyre d'une jeune chrétienne qui vivait en l'an 235.

Son père, puissant seigneur de la cour de Maximin, empereur d'Orient, adonné au culte des faux dieux, fut lui-même son bourreau.

A peine lui eut-il tranché la tête que, suivant la légende, le ciel se couvrit, le tonnerre gronda, et la foudre frappa ce père dénaturé.

C'est en souvenir de cette punition qu'on invoque encore aujourd'hui, dans plusieurs contrées de la France, sainte Barbe contre le tonnerre.

Sainte Barbe est la patronne des artilleurs, des mineurs et de tous ceux en général qui font parler la poudre. Les sapeurs-pompiers, les fondeurs, les couvreurs, les charpentiers se sont également mis sous le patronage de sainte Barbe.

Dans la marine, sa fête est célébrée avec un grande solennité. Elle est annoncée par des salves et des bordées.

Dans nos ports militaires, aux processions de la Fête-Dieu, les canonnières ne manquent jamais de promener leur patronne entourée de rubans et de fleurs.

A bord, dans le poste des maîtres canonnières, on voit toujours une image de sainte Barbe, au-dessus de laquelle est pendue une branche de buis béni.

Dans les pays de mines, dans le nord et dans le centre de la France, dans le bassin de la Loire, la célébration de cet anniversaire a lieu avec un caractère tout-à-fait imposant.

A quatre ou cinq cents mètres du sol, dans les souterrains bien éclairés pour la circonstance, les mineurs élèvent un autel pavoisé de la croix et de bannières qui entourent l'image de la sainte, puis ils entonnent des chants religieux.

Après chaque verset, un mineur vient déposer sur l'autel une couronne de chêne.

Ces voix répercutées sous ces voûtes sonores donnent à la cérémonie un aspect saisissant.

Ensuite, on se groupe par puits, et musique en tête, bannières au vent, on se rend processionnellement au cimetière du village, où l'on va prier en commun pour ceux que le grisou n'a pas épargnés ou que les éboulements ont surpris dans les galeries.

Sainte Barbe est en grande vénération parmi ces durs travailleurs.

LE MOIS DE DÉCEMBRE.

Autrefois, décembre se trouvait être le dixième mois de l'année, celle-ci commençant alors au mois de mars. Pour cette raison, on lui avait donné un nom qui signifiait dixième. Lorsqu'en 456 Charles IX reforma le calendrier et rendit un édit qui fixait le commencement de l'année au 1er janvier, décembre devint le douzième mois, mais sans changer de nom.

Un moment, sous l'empereur Commodus, on donna à ce mois le nom d'Amazoné, en l'honneur d'une des favorites de ce prince. Mais cette dénomination ne resta pas.

C'est en décembre que les Romains célébraient autrefois les Saturnales, fêtes somptueuses données en l'honneur de Saturne.

Cette fête qui, dans l'origine, ne durait qu'un jour, fut prolongée dans la suite pendant toute une semaine. Pendant les Saturnales, l'égalité devait régner partout. On ne pouvait entreprendre aucune guerre. Les criminels n'étaient pas soumis à la torture; les établissements publics étaient fermés et les valets jouissaient d'une entière liberté. Ils pouvaient revêtir les habits de leurs maîtres et parler impunément à ces derniers. Les maîtres servaient les esclaves. Pendant ces fêtes, on faisait également des sacrifices humains.

Les événements les plus marquants arrivés en décembre sont : la mort du pape Léon X, en 1524; la découverte de la conspiration de Cellamare, en 1748; la bataille d'Austerlitz, en 1805; la mort de Richelieu, en 1642; la mort de Mozart, en 1794; le débordement de la Seine, en 1740; la ligue de Cambrai, en 1508; la bataille de Villaviciosa, en 1710; la mort du grand Condé, en 1686; la naissance de Henri IV, en 1553; le jugement du surintendant Fouquet, en 1664; la mort de Sully, en 1641; l'assassinat du duc de Guise aux Etats de Blois, en 1588; l'attentat contre Bonaparte, en 1800; l'attentat contre Henri IV, en 1594; la mort de saint François de Sales, en 1622, etc.

**Marché de Saumur du 5 décembre.**

Froment (l'h.) 77 k. 18 53	Huile de lin. 50	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74 17 43	Graine tréfle 50	30
Seigle. 75 13 25	— luzerne 50	25
Orgo. 65 15	Foin (h. bar.) 780	85
Avoine h. bar. 50 12	Luzerne — 780	80
Fèves. 75 18 50	Paille — 780	40
Pois blancs. 80 88 32	Amandes. 50	—
— rouges. 80 92	— cassées 50	—
Graine de lin. 70	Chre jaune. 50	250
Colza. 65 21	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—
Chenevis. 50 30	qualité (52 k. 500)	49
Huile de noix 50 100	2 <sup>e</sup>	41
— chenevis 50	3 <sup>e</sup>	40

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité. 200
Id.	2 <sup>e</sup> id. 180
Ordin., env. de Saumur 1874.	1 <sup>re</sup> id. 175
Id.	1873, 2 <sup>e</sup> id. 170
Saint-Léger et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id. 165
Id.	2 <sup>e</sup> id. 160
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id. 155
Id.	2 <sup>e</sup> id. 150
La Vienne, 1874.	1 <sup>re</sup> id. 145
ROUGES (2 hect. 20).	
Souza y et environs, 1873	1 <sup>re</sup> id. 140

Champigny, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	100
Id. 1873.	1 <sup>re</sup> id.	100
Varrains, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	105
Varrains, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	100
Bourguet, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	110
Id.	1 <sup>re</sup> id.	100
Id. 1874.	2 <sup>e</sup> id.	110
Id.	1 <sup>re</sup> id.	100
Restigné 1874.	1 <sup>re</sup> id.	100
Chilnos, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, dérangements, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MARIKAS, place du Pilori.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, bigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnuort, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus

complet, de paralysie des membres par suite d'accès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, le 16 janvier 1872. Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalésnière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ, Musicien au 65<sup>e</sup> de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Discuits de Revalésnière* en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésnière* en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses *chocolatées*, en envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 francs. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicerie, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BÉSSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M<sup>re</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE**

Par licitation et aux enchères publiques,

**D'UNE MAISON**

ET DE PLUSIEURS MORCEAUX DE TERRE Situés commune d'Antoigné.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M<sup>re</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche trois janvier mil huit cent soixante-quinze, à midi précis, en la salle de la Mairie d'Antoigné.

On fait savoir qu'en vertu de deux jugements rendus par le tribunal civil de Saumur, les vingt juin et trois décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistrés;

Et à la requête de : 1<sup>er</sup> M<sup>me</sup> Louise Effray, épouse assistée et autorisée de M. Michel Lalande, propriétaire, demeurant à Mauny, commune d'Antoigné, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser; 2<sup>e</sup> M. Louis Effray, propriétaire-cultivateur, demeurant au bourg de la commune d'Antoigné; ayant pour avoué constitué M<sup>re</sup> Charles-Théophile Beurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 10;

En présence ou eux dûment appelés de : 1<sup>er</sup> M. René Gaschet, cultivateur, demeurant à Rigny, commune de Montbrun, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur François Effray, issu du mariage de François Effray, décédé à Antoigné, avec dame Justine Gaschet; M. Gaschet agissant ici par application des dispositions de l'article 420 du Code civil, à raison de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et le sieur Louis Effray, sus-nommé, son tuteur; 2<sup>e</sup> M. Louis Egron, clerc de notaire, demeurant à Montreuil-Bellay, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Pierre Chasque, issu du mariage de M<sup>me</sup> Jeanne Renard, veuve en premier mariage du sieur François Effray, avec le sieur Nicolas Chasque, propriétaire à Mué, commune d'Antoigné; M. Egron, pris en cette qualité, conformément aux dispositions de l'article 420 du Code civil, à raison de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et son père; 3<sup>e</sup> M. Nicolas Chasque, propriétaire, demeurant à Mué, commune d'Antoigné; ayant pour avoué constitué M<sup>re</sup> Jean Chedeau;

Il sera, le dimanche trois janvier mil huit cent soixante-quinze, à midi précis, en la salle de la Mairie de la commune d'Antoigné, et par le ministère de M<sup>re</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente par licitation, et aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, situés commune d'Antoigné.

Premier lot.

Une maison, située à Mué, commune d'Antoigné, comprenant une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, une boulangerie, deux petites écuries en appentis, une grange, un pressoir avec ses ustensiles, un petit emplacement, une petite écurie, une cour; le tout formant un ensemble renfermé de murs, joignant au levant une cour commune, au midi la rue du village de

Mué; ensemble tous droits d'usage et communauté à la cour indiquée; une grange ouvrant sur ladite cour commune et une écurie en appentis, joignant au levant et au couchant le sieur Brochain; et deux ares vingt centiares de terre, appelés l'Onche-de-Méron, en face la Croix, joignant au levant le sieur Brochain et au nord le même.

Sur la mise à prix de quatorze cents francs, ci. . . . . 1,400 fr.

Deuxième lot.

Un morceau de terre, situé en Mauny, contenant huit ares quatre-vingts centiares, joignant au levant M. Chevalier, au couchant un chemin.

Sur la mise à prix de deux cent soixante francs, ci. . . . . 260 »

Troisième lot.

Un morceau de terre, situé dans les Bouras, contenant vingt-huit ares quarante centiares, joignant au midi M. Gobert et au nord M. Louis Effray.

Sur la mise à prix de six cents francs, ci. . . . . 600 »

Quatrième lot.

Un morceau de terre, situé à la Rimonerie, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au levant M. Théodore Ecot, au couchant l'allée du Moulin.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci. . . . . 150 »

Cinquième lot.

Un morceau de vigne, situé dans les Fougères, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au levant et au midi M. Pierre Lacroix-Dezé.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci. . . . . 150 »

Sixième lot.

Un morceau de vigne, situé à la Casse-Bodet, contenant deux ares vingt centiares, joignant au levant un chemin, au midi M. Jean Bichon.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci. . . . . 50 »

Septième lot.

Un morceau de vigne, situé dans les Fougères, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au levant M. Ballu, au couchant M. Nadeau.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci. . . . . 150 »

Huitième lot.

Un morceau de vigne, situé en Saintonnet, contenant deux ares vingt centiares, joignant au nord et au levant M. Chasque.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci. . . . . 50 »

Neuvième lot.

Un morceau de vigne, situé au même lieu, contenant trois ares trente centiares, joignant au couchant M. Ballu, au midi M. Chasque.

Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci. . . . . 80 »

Dixième lot.

Un morceau de vigne, situé au Champ-Rousseau

A reporter. 2,890 »

Report. 2,890 » ou la Grosse-Borne, joignant au midi M. Jean Chevalier, au couchant la route de Lernay.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci. . . . . 200 »

Onzième lot.

Un morceau de terre, situé à la Foye, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au levant Auguste Deshaies, au midi M. Charpentier.

Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci. . . . . 80 »

Douzième lot.

Un morceau de terre, situé au Roulon, contenant quinze ares, joignant au couchant M. Moulin, au midi le chemin d'Antoigné.

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci. . . . . 400 »

Treizième lot.

Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant cinq ares soixante centiares, joignant au midi le morceau précédent, au couchant M. Daveau.

Sur la mise à prix de cent vingt francs, ci. . . . . 120 »

Total des mises à prix : trois mille six cent quatre-vingt-dix francs, ci. . . . . 3,690 »

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>er</sup> A M<sup>re</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges;

2<sup>e</sup> A M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE et à M<sup>re</sup> CHEDEAU, avoués à Saumur.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le neuf décembre mil huit cent soixante-quatorze.

BEAUREPAIRE, Enregistré à Saumur le dix décembre mil huit cent soixante-quatorze, folio . . . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (620) Signé : L. PALUSTRE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE PIERRE DOLIVET.**

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Dolivet, boucher, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à M. Doussain, commis-greffier au tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs litres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indiquant les sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mercredi 30 décembre 1874, à neuf heures du matin.

Le commis-greffier assermenté, L. BONNEAU. (621)

**A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ**

Située à Beaulieu. Composée d'une maison d'habitation, d'un jardin, cour, écurie, four, pressoir, une grande cave, et de 66 ares de vignes. S'adresser à M<sup>re</sup> MÉHOUS. (598)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

**VENTE DES ISSUES**

Provenant de la place de Saumur.

Le mercredi 23 décembre 1874, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie de Saumur, il sera procédé à la vente des issues provenant des magasins de la place de Saumur, comprenant environ :

- 1<sup>er</sup> Quatre-vingts quintaux de braise;
- 2<sup>e</sup> Deux quintaux de balayures et cendres de bois.

Cinq pour cent, payable au comptant. Saumur, le 7 décembre 1874.

Le Receveur des Domaines, (622) L. PALUSTRE.

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine.

**UNE MAISON DE CAMPAGNE**

Près le chemin des courses, comprenant trois chambres, greniers, cave, jardin de 10 ares et serre. S'adresser à M. HURTAULT fils, propriétaire. (599)

**GLACES DE S<sup>T</sup> GOBAIN**

DÉPÔT : 223, RUE SAINT-DENIS, PARIS. PETIT, A<sup>m</sup> M<sup>re</sup> TALON & C<sup>e</sup>. Fabrique de Mirroiterie, Cadres et Dorures.



**NÉURALGIES (faciales) MIGRAINES** (non gastralgiques) **OTALGIES (néuralgiques) MAUX DE DENTS** (lors même qu'elles seraient carieuses). AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'investisseur et choisit le meilleur mode de CONSTRUCTION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à guérir instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple, Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple, Prix, 10 fr. A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelles, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

**EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN**

REMBOURSABLE MOYENNANT DES GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc. (Le moindre gain est de fr. 46) d'un total de 26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

**LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 2 JANVIER 1875.**

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100. Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève. Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage. S'adresser directement à

**L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENÈVE.**

Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats. P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.